

Réchauffement climatique et pollution de l'air :

De l'engagement citoyen à l'enjeu syndical !

A lors que Paris accueillera la conférence des Nations Unies (COP 21) à Paris en décembre 2015, plus d'une centaine d'organisations de la société civile (Associations, ONG, syndicats, dont la FSU, partis...) se réunissent au sein de la Coalition climat 21 pour développer un large mouvement social et construire des mobilisations à la hauteur des enjeux. L'objectif de la coalition 21 est de peser dans les négociations avant, pendant et après, afin que le rapport de force rende possible une action climatique juste et ambitieuse ainsi que la transformation durable des politiques publiques afférentes.

La responsabilité humaine dans le réchauffement climatique n'est aujourd'hui plus mise en doute. En effet, si dans les années 50 le degré de certitude était de 50%, il est aujourd'hui sans équivoque. Les experts du GIEC, dans leur dernier rapport, sont extrêmement alarmistes. La nécessité de maintenir la hausse de la température en deçà des 2° est une question de survie pour l'ensemble de l'éco système. Or, sur la base des contributions annoncées, on est plutôt autour des 4° et bien loin des nécessaires baisses des GES (gaz à effet de serre) de 40%.

Des conséquences irréversibles vont impacter toutes les régions du monde mais plus encore les zones inondables. 1 personne/10 habite dans une zone menacée par la montée des eaux. En 2014, l'Australie a accueilli les premiers réfugiés climatiques. En France tous les littoraux seront touchés sauf la Bretagne, des pics de canicule seront observés, les inondations et les incendies se multiplieront, le réchauffement des rivières et fleuves posera des problèmes de refroidissement des centrales électriques...

Le syndicalisme doit s'attaquer à cette question et réussir à mobiliser sur des revendications spécifiques. La confédération syndicale internationale invitée à la FSU en mars nous a démontré que le réchauffement climatique va à l'encontre de tous les objectifs sociaux. L'injustice sociale à l'œuvre dans le système capi-

taliste accentuera encore les difficultés des plus démunis et en particuliers ceux des pays du sud. Il faut que les aides financières pour soutenir ces populations soient 100% publiques afin d'éviter toute dérive de rentabilité du secteur privé. La revendication de créations d'emplois liés à la nécessaire transition énergétique doit être portée par le syndicalisme français à l'instar de la Grande Bretagne avec la campagne « 1 million d'emplois pour le climat ». Cela signifie accompagner ces changements en défendant les droits des salariés, en exigeant formations et aides à la reconversion et une protection sociale exemplaire et largement développée.



Et la pollution ?

Le CO2 est le premier responsable des GES issus de la production d'énergie pour les transports l'habitat et l'électricité.

Pour l'OMS, la pollution de l'air est la première cause de morbidité d'origine environnementale avec 600 000 décès prématurés par an dont 482 000 provoqués par la pollution atmosphérique. Pour la France, le rapport estime à 17 000 le nombre de morts prématurés (maladies pulmonaires et vasculaires essentiellement). La France est régulièrement épinglée par l'union européenne pour dépassement des valeurs réglementaires fixées pour les particules PM10 (inférieures à 10 micromètres) polluant très nocif et très répandu dans les principales zones urbaines. L'INVS évalue à 3 000 le nombre de décès annuels évitables par l'amélioration de la qualité de l'air des

9 principales villes françaises. En avril, l'INSERM estimait les coûts des soins des maladies attribuables à la pollution de l'air à 30% du déficit de la branche maladie de la sécurité sociale.

Activité physique et pic de pollution ?

Le décret sur les alertes en cas de pic de pollution dans les 9 grandes villes Françaises est explicite. Il demande d'éviter pour les élèves, pendant l'épisode de pollution, les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche !), en plein air ou à l'intérieur, de privilégier les activités calmes et de réduire les activités à l'extérieur. Une attention particulière doit être portée aux enfants les plus jeunes ou sensibles (sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires).

En effet, au cours de la pratique d'un exercice physique intense, les bronches se dilatent et le rythme respiratoire s'accroît considérablement. Si la concentration de particules fines en suspension est élevée, le sport peut s'avérer plus nocif que bénéfique pour l'appareil respiratoire

et le système cardio-vasculaire.

Ses méfaits ont aussi été démontrés sur le cerveau. Les résultats d'une étude de chercheurs Bruxellois sont éloquentes : la pollution atmosphérique est susceptible, à haute dose, d'induire un état inflammatoire dans le cerveau et donc un déclin cognitif accéléré.

La justice climatique est une revendication à part entière de notre syndicalisme de transformation sociale, se mobiliser à tous les niveaux est urgent. L'Alternatiba tour passera sûrement près de chez vous cet été et les manifestations de la coalition 21 dont la FSU est partie prenante, vous seront rappelées en septembre. Engageons-nous pour préserver notre bien commun !

Véronique Bonnet

*publiée en octobre 2012 dans la revue *Medicine & Science in Sports and Exercise*.*